


Procédure file

Informations de base		
INI - Procédure d'initiative	2011/2197(INI)	Procédure terminée
Les femmes et le changement climatique		
Sujet		
3.70.03 Politique climatique, changement climatique, couche d'ozone		
4.10.09 Condition et droits de la femme		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	FEMM Droits de la femme et égalité des genres		30/11/2010
		Verts/ALE KIIL-NIELSEN Nicole Rapporteur(e) fictif/fictive PPE PIETIKÄINEN Sirpa S&D ESTRELA Edite ALDE JOHANSSON Kent ALDE WERTHMANN Angelika ECR YANNAKOUidakis Marina NI BLOOM Godfrey	
Commission européenne	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	DEVE Développement		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
	ENVI Environnement, santé publique et sécurité alimentaire		
	DG de la Commission Action pour le climat	Commissaire HEDEGAARD Connie	

Evénements clés			
29/09/2011	Annnonce en plénière de la saisine de la commission		
28/02/2012	Vote en commission		
09/03/2012	Dépôt du rapport de la commission	A7-0049/2012	
20/04/2012	Résultat du vote au parlement		
20/04/2012	Débat en plénière		

			
20/04/2012	Décision du Parlement	T7-0145/2012	Résumé
20/04/2012	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2011/2197(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 54
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	FEMM/7/06915

Portail de documentation					
Projet de rapport de la commission		PE476.093	30/11/2011	EP	
Amendements déposés en commission		PE478.628	11/01/2012	EP	
Avis de la commission	ENVI	PE476.068	25/01/2012	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A7-0049/2012	09/03/2012	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0145/2012	20/04/2012	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		SP(2012)487	19/09/2012	EC	

Les femmes et le changement climatique

La commission des droits de la femme et de l'égalité des genres a adopté le rapport initiative de Nicole KILN-NIELSEN (Verts/ALE, FR) sur les femmes et le changement climatique.

Les députés constatent que les femmes représentent environ 50% de la population mondiale et qu'elles assument toujours relativement plus de responsabilités dans les choix de consommation au quotidien, avec, en proportion une consommation plus durable que les hommes. Les statistiques montrent également que 75% à 80% des 27 millions de réfugiés dans le monde sont ou seront des femmes et des enfants et que celles-ci plus que les hommes seront touchées par le changement climatique.

Sachant que le changement climatique n'est donc pas neutre du point de vue du genre et entraîne des effets différents en fonction du sexe, les députés en appellent à des mesures résolues pour faire de la lutte contre le changement climatique dangereux la première priorité de l'Union, que ce soit dans ses politiques intérieure ou extérieure.

Ils appellent en particulier la Commission et le Conseil à :

- intégrer la dimension de genre à chaque étape des politiques sur le climat, de leur conception à leur financement, en passant par leur mise en œuvre et leur évaluation ;
- inclure, à tous les niveaux de la prise de décision, des objectifs en matière d'égalité des genres et de justice entre les genres dans les politiques, les plans d'actions et autres mesures liés au développement durable, en effectuant des analyses sexospécifiques et en développant des outils pratiques ;
- considérer le changement climatique et ses incidences négatives comme une question de développement avec des implications en matière d'égalité entre les hommes et les femmes dans tous les secteurs pertinents (social, culturel, économique et politique), de l'échelon local jusqu'à l'échelon mondial.

Rappelant que la proportion de femmes dans la prise de décision politique et principalement dans le cadre des négociations sur le changement climatique n'est toujours pas satisfaisante (elles ne représentent toujours que de 12% à 15% des chefs de délégations et environ 30% des délégués), les députés appellent à la prise en compte du genre lors des pourparlers de haut niveau en matière de lutte contre le changement climatique. D'une manière générale, ils demandent l'inclusion de davantage de femmes dans la diplomatie climatique européenne avec l'introduction d'un quota minimal de 40% de femmes dans les délégations, comme le Parlement l'a déjà demandé dans [sa résolution sur la Conférence de Durban](#) sur le changement climatique (COP 17).

Les députés appellent également la Commission et les États membres à recueillir des données spécifiques ventilées par sexe lors de la planification, de la mise en œuvre et de l'évaluation des politiques, des programmes et projets en matière de changement climatique et à

intégrer des statistiques tenant compte de la dimension de genre dans tous les domaines politiques liés à l'environnement. Ils demandent également la création d'un indicateur "écologique" (comme alternative au PNB) afin de contrôler comment les modèles de croissance, les modes de consommation ainsi que les modes de vie influencent le changement climatique.

Globalement, les députés invitent l'Union et les États membres à évaluer dans quelle mesure les politiques ayant trait au climat tiennent compte des besoins des femmes, et les prient d'adopter une approche liée à la perspective de genre lors de la formulation d'une politique en faveur du développement durable.

Adaptation : les députés demandent à la Commission et aux États membres de mettre en place des outils faciles d'utilisation pour les évaluations de l'impact selon le genre des cycles de vie des projets de développement.

Constatant que les femmes étaient globalement plus actives dans les activités menées au niveau de la société civile, les députés invitent la Commission à :

- encourager et à soutenir la création de réseaux entre les organisations de femmes ;
- envisager des programmes grâce auxquels le transfert de technologies modernes et le savoir faire puissent venir en aide aux communautés et aux régions en développement touchées par le changement climatique ;
- fournir des aides au développement pour des projets liés à l'eau (comme la création de puits utilisant des énergies renouvelables ou des systèmes d'épuration simples et faciles à entretenir) ;
- prendre en considération le savoir des femmes et encourager l'adoption de solutions locales qui aient une influence concrète sur la vie quotidienne des populations, comme le projet "Girls in Risk Reduction Leadership" en Afrique du Sud ;
- intégrer la dimension de genre dans les stratégies de prévention et de gestion des risques de catastrophes naturelles pendant et après les catastrophes liées au climat ;
- réaliser davantage de recherche sur l'impact du changement climatique sur la santé des femmes, et leur assurer une meilleure prévention, un meilleur traitement et un meilleur accès aux médicaments ;
- établir un principe de "justice climatique" sachant que les effets négatifs du changement climatique sur les pays et les populations pauvres, en particulier sur les femmes, seraient particulièrement importants.

Constatant que 70% de la population la plus pauvre du monde sont des femmes, qui effectuent cependant un travail correspondant aux deux tiers de la totalité des heures travaillées, avec moins de 1% de tous les biens, les députés soulignent quelles sont aussi, plus que les hommes, exposées aux risques induits par le changement climatique puisqu'elles se voient refuser un accès égal aux ressources, à la technologie, aux services, aux droits fonciers, aux systèmes de crédit ainsi qu'au pouvoir de décision.

Atténuation : les députés insistent sur le fait que des politiques ciblées sont nécessaires si l'on veut éviter toute ségrégation et toute discrimination sexuelles dans l'économie verte, où les nouveaux emplois liés à la technologie et à la science sont déjà presque exclusivement occupés par des hommes. Soulignant le rôle majeur des femmes dans l'application des mesures d'atténuation du changement climatique dans la vie quotidienne, par exemple les pratiques d'économie d'énergie et d'eau, les mesures de recyclage et l'utilisation de produits biologiques et respectueux de l'environnement, les députés en appellent à des mesures d'atténuation impliquant :

- décourager les femmes à embrasser des formations et des professions techniques et scientifiques dans le domaine de la technologie environnementale et énergétique ;
- de prévoir la réforme des mécanismes et des fonds existants afin de les rendre plus transparents, et plus inclusifs ;
- de mettre en place une boîte à outils afin d'encourager une prise de décision inclusive, comme cela a été le cas dans le secteur des transports et de l'énergie à Malmö (Suède) et dans la région de Vollsmose (Danemark) ;
- de promouvoir l'intégration de la dimension de genre dans le processus budgétaire (gender budgeting) dans le cadre des politiques liées au climat ;
- de développer des outils et des lignes directrices selon une perspective de genre ainsi que des politiques et des programmes d'atténuation, incluant des programmes de recherche ;
- de lancer des campagnes de sensibilisation en ciblant les choix de consommation au quotidien liés aux activités ménagères et aux soins apportés aux enfants ;
- de renforcer la participation active des femmes à l'innovation en faveur du développement durable en tant que moyen de relever les défis majeurs posés par le changement climatique.

Les députés rappellent également qu'il est absolument indispensable d'éviter une évolution dangereuse du climat et de limiter l'augmentation des températures moyennes à 2 °C ou 1,5 °C, si possible, par rapport aux niveaux de l'ère préindustrielle, afin d'éviter des conséquences négatives dramatiques pour les femmes et les autres groupes vulnérables.

Insistant sur le fait que les changements climatiques entraîneraient inévitablement des migrations en provenance des régions affectées par des calamités telles que des sécheresses ou des inondations, les députés demandent que l'Union protège les femmes dans les éventuels futurs camps de réfugiés et de personnes déplacées. Ils appellent également à la mise en place de stratégies soucieuses de l'égalité entre les hommes et les femmes pour répondre aux crises environnementales et humanitaires engendrées par le changement climatique. Pour se préparer aux crises, les députés suggèrent le lancement de recherches sur la façon de gérer la migration environnementale en tenant compte de la dimension de genre.

Financement : les députés invitent la Commission et les États membres à élaborer des programmes et stratégies d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ce phénomène qui soient fondés sur l'analyse selon le genre. Ces programmes et stratégies devraient intégrer des solutions de financement innovantes, telles que des projets de microcrédits, notamment dans des cas d'urgence comme ceux des réfugiés climatiques. Ils soulignent en particulier la nécessité que les mécanismes de financement reflètent les priorités et les besoins des femmes et incluent la participation active des organisations promouvant l'égalité entre les hommes et les femmes dans l'élaboration des critères de financement et d'allocation des ressources, en particulier en ce qui concerne les activités du Fonds vert pour le climat. Les députés invitent également la Commission et les délégations de l'Union européenne dans les pays tiers à encourager de nouveaux financements réévalués à la hausse et des financements supplémentaires pour des actions d'adaptation bénéficiant directement aux femmes et prenant uniquement la forme de subventions. Les députés invitent en outre la Commission et les États membres à soutenir le développement de sources d'énergie renouvelables dans les pays en développement, à travers des processus de transfert de connaissances et de technologie.

Enfin, les députés s'inquiètent de l'impact négatif que peut avoir le changement climatique sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), en particulier ceux liés à la condition et à la protection des femmes.

Les femmes et le changement climatique

Le Parlement européen a adopté par 418 voix pour, 87 voix contre et 36 abstentions, une résolution sur les femmes et le changement climatique.

Le Parlement constate que les femmes représentent environ 50% de la population mondiale et qu'elles assument toujours relativement plus de responsabilités dans les choix de consommation au quotidien, avec, en proportion une consommation plus durable que les hommes. Les statistiques montrent également que 75% à 80% des 27 millions de réfugiés dans le monde sont ou seront des femmes et des enfants et que celles-ci plus que les hommes seront touchées par le changement climatique.

Le Parlement souligne que le planning familial peut considérablement améliorer la santé maternelle et permettre de contrôler la taille de la famille et, partant, de réduire le degré de dépendance et la charge de travail des femmes, premières pourvoyeuses de soins aux enfants, ce qui permettra ainsi d'accroître la résilience des femmes et de leurs familles par rapport aux impacts du changement climatique.

Sachant donc que le changement climatique n'est pas neutre du point de vue du genre et entraîne des effets différents en fonction du sexe, le Parlement en appelle à des mesures résolues pour faire de la lutte contre le changement climatique dangereux la première priorité de l'Union, que ce soit dans ses politiques intérieure ou extérieure.

Il appelle en particulier la Commission et le Conseil à :

- intégrer la dimension de genre à chaque étape des politiques sur le climat, de leur conception à leur financement, en passant par leur mise en œuvre et leur évaluation ;
- inclure, à tous les niveaux de la prise de décision, des objectifs en matière d'égalité des genres et de justice entre les genres dans les politiques, les plans d'actions et autres mesures liés au développement durable, en effectuant des analyses sexospécifiques et en développant des outils pratiques ;
- considérer le changement climatique et ses incidences négatives comme une question de développement avec des implications en matière d'égalité entre les hommes et les femmes dans tous les secteurs pertinents (social, culturel, économique et politique), de l'échelon local jusqu'à l'échelon mondial.

Rappelant que la proportion de femmes dans la prise de décision politique et principalement dans le cadre des négociations sur le changement climatique n'est toujours pas satisfaisante (elles ne représentent toujours que de 12% à 15% des chefs de délégations et environ 30% des délégués), le Parlement appelle à la prise en compte du genre lors des pourparlers de haut niveau en matière de lutte contre le changement climatique. D'une manière générale, il demande l'inclusion de davantage de femmes dans la diplomatie climatique européenne avec l'introduction d'un quota minimal de 40% de femmes dans les délégations, comme il la déjà lui-même demandé dans [sa résolution sur la Conférence de Durban](#) sur le changement climatique (COP 17). Ce principe devrait également s'appliquer aux organismes de transfert et d'adaptation technologiques.

Le Parlement appelle également la Commission et les États membres à recueillir des données spécifiques ventilées par sexe lors de la planification, de la mise en œuvre et de l'évaluation des politiques, des programmes et projets en matière de changement climatique et à intégrer des statistiques tenant compte de la dimension de genre dans tous les domaines politiques liés à l'environnement. Il demande également la création d'un indicateur "écologique" (comme alternative au PNB) afin de contrôler comment les modèles de croissance, les modes de consommation ainsi que les modes de vie influencent le changement climatique.

Globalement, le Parlement invite l'Union et les États membres à évaluer dans quelle mesure les politiques ayant trait au climat tiennent compte des besoins des femmes, et les prie d'adopter une approche liée à la perspective de genre lors de la formulation d'une politique en faveur du développement durable.

Adaptation : le Parlement demande à la Commission et aux États membres de mettre en place des outils faciles d'utilisation pour les évaluations de l'impact selon le genre des cycles de vie des projets de développement.

Constatant que les femmes étaient globalement plus actives dans les activités menées au niveau de la société civile, le Parlement invite la Commission à :

- encourager et à soutenir la création de réseaux entre les organisations de femmes ;
- envisager des programmes grâce auxquels le transfert de technologies modernes et le savoir faire puissent venir en aide aux communautés et aux régions en développement touchées par le changement climatique ;
- fournir des aides au développement pour des projets liés à l'eau (comme la création de puits utilisant des énergies renouvelables ou des systèmes d'épuration simples et faciles à entretenir) ;
- prendre en considération le savoir des femmes et encourager l'adoption de solutions locales qui aient une influence concrète sur la vie quotidienne des populations, comme le projet "Girls in Risk Reduction Leadership" en Afrique du Sud ;
- intégrer la dimension de genre dans les stratégies de prévention et de gestion des risques de catastrophes naturelles pendant et après les catastrophes liées au climat ;
- réaliser davantage de recherche sur l'impact du changement climatique sur la santé des femmes, et leur assurer une meilleure prévention, un meilleur traitement et un meilleur accès aux médicaments ;
- établir un principe de "justice climatique" sachant que les effets négatifs du changement climatique sur les pays et les populations pauvres, en particulier sur les femmes, seraient particulièrement importants.

Constatant que 70% de la population la plus pauvre du monde sont des femmes, qui effectuent cependant un travail correspondant aux deux tiers de la totalité des heures travaillées, avec moins de 1% de tous les biens, le Parlement souligne quelles sont aussi, plus que les hommes, exposées aux risques induits par le changement climatique puisqu'elles se voient refuser un accès égal aux ressources, à la technologie, aux services, aux droits fonciers, aux systèmes de crédit ainsi qu'au pouvoir de décision.

Atténuation : le Parlement insiste sur le fait que des politiques ciblées sont nécessaires si l'on veut éviter toute ségrégation et toute discrimination sexuelles dans l'économie verte, où les nouveaux emplois liés à la technologie et à la science sont déjà presque exclusivement occupés par des hommes. Soulignant le rôle majeur des femmes dans l'application des mesures d'atténuation du changement climatique dans la vie quotidienne, par exemple les pratiques d'économie d'énergie et d'eau, les mesures de recyclage et l'utilisation de produits biologiques et respectueux de l'environnement, le Parlement en appelle à des mesures d'atténuation impliquant :

- décourager les femmes à embrasser des formations et des professions techniques et scientifiques dans le domaine de la technologie environnementale et énergétique ;
- de prévoir la réforme des mécanismes et des fonds existants afin de les rendre plus transparents, et plus inclusifs ;
- de mettre en place une boîte à outils afin d'encourager une prise de décision inclusive, comme cela a été le cas dans le secteur des transports et de l'énergie à Malmö (Suède) et dans la région de Vollsmose (Danemark) ;
- de promouvoir l'intégration de la dimension de genre dans le processus budgétaire (gender budgeting) dans le cadre des politiques liées au climat ;
- de développer des outils et des lignes directrices selon une perspective de genre ainsi que des politiques et des programmes d'atténuation, incluant des programmes de recherche ;
- de lancer des campagnes de sensibilisation en ciblant les choix de consommation au quotidien liés aux activités ménagères et aux soins apportés aux enfants ;
- de renforcer la participation active des femmes à l'innovation en faveur du développement durable en tant que moyen de relever les défis majeurs posés par le changement climatique.

Le Parlement reconnaît que la croissance de la population a une incidence sur le climat et souligne la nécessité de répondre de manière adéquate aux besoins non satisfaits de contraception des hommes et des femmes dans toutes les sociétés. De même, il rappelle qu'il est absolument indispensable d'éviter une évolution dangereuse du climat et de limiter l'augmentation des températures moyennes à 2 °C ou 1,5 °C, si possible, par rapport aux niveaux de l'ère préindustrielle, afin d'éviter des conséquences négatives dramatiques pour les femmes et les autres groupes vulnérables.

Insistant sur le fait que les changements climatiques entraîneraient inévitablement des migrations en provenance des régions affectées par des calamités telles que des sécheresses ou des inondations, le Parlement demande que l'Union protège les femmes dans les éventuels futurs camps de réfugiés et de personnes déplacées. Il appelle également à la mise en place de stratégies soucieuses de l'égalité entre les hommes et les femmes pour répondre aux crises environnementales et humanitaires engendrées par le changement climatique. Pour se préparer aux crises, le Parlement suggère le lancement de recherches sur la façon de gérer la migration environnementale en tenant compte de la dimension de genre.

Financement : le Parlement invite la Commission et les États membres à élaborer des programmes et stratégies d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ce phénomène qui soient fondés sur l'analyse selon le genre. Ces programmes et stratégies devraient intégrer des solutions de financement innovantes, telles que des projets de microcrédits, notamment dans des cas d'urgence comme ceux des réfugiés climatiques (selon le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), 80% des réfugiés dans le monde sont des femmes et des enfants dont une part non négligeable seront des réfugiés climatiques). Le Parlement souligne en particulier la nécessité que les mécanismes de financement reflètent les priorités et les besoins des femmes et incluent la participation active des organisations promouvant l'égalité entre les hommes et les femmes dans l'élaboration des critères de financement et d'allocation des ressources, en particulier en ce qui concerne les activités du Fonds vert pour le climat. Le Parlement invite également la Commission et les délégations de l'Union européenne dans les pays tiers à encourager de nouveaux financements réévalués à la hausse et des financements supplémentaires pour des actions d'adaptation bénéficiant directement aux femmes et prenant uniquement la forme de subventions. Il invite en outre la Commission et les États membres à soutenir le développement de sources d'énergie renouvelables dans les pays en développement, à travers des processus de transfert de connaissances et de technologie.

Enfin, le Parlement s'inquiète de l'impact négatif que peut avoir le changement climatique sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), en particulier ceux liés à la condition et à la protection des femmes.